



Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 02-avr.-2014

Date de révision : 26-avr.-2023

Version 3

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Produit n° 12606

Nom du produit 16% Formaldehyde, Methanol-Free

#### Contient

Nom chimique Aldéhyde formique (10-30)

Numéro d'index 605-001-00-5

N° CAS 50-00-0

Formule CH<sub>2</sub>O

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation en recherche uniquement. Ne pas utiliser en diagnostic.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)

Cell Signaling Technology Europe B.V.  
Dellaertweg 9b  
2316 WZ Leiden  
The Netherlands  
TEL: +31 (0)71 7200 200  
FAX: +31 (0)71 891 0019

#### Fabricant

Cell Signaling Technology, Inc.  
3 Trask Lane  
Danvers, MA 01923  
United States  
TEL: +1 978 867 2300  
FAX: +1 978 867 2400

Website

www.cellsignal.com

Adresse e-mail

info@cellsignal.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 3 - (H331)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Organe cible spécifique en cas de toxicité systémique (une seule exposition)	Catégorie 3 - (H335)

## 2.2. Éléments d'étiquetage



### **Mention d'avertissement**

Danger.

### **Mentions de danger**

H302 + H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 - Toxique par inhalation.

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoquer le cancer.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

### **Declaración (s) de Precaución**

P203 - Obtenir, lire et suivre toutes les instructions de sécurité avant utilisation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P317 - EN CAS D'INGESTION: obtenir de l'aide médicale.

P330 - Rincer la bouche.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P317 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: obtenir de l'aide médicale.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P316 - Obtenir immédiatement une aide médicale d'urgence.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P318 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée, obtenir de l'aide médicale.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

## 2.3. Autres dangers

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

*Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16*

---

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Formule CH<sub>2</sub>O

Nom chimique	N° CAS	% massique	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Aldéhyde formique	50-00-0	10-30	200-001-8	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350)	aucune donnée disponible

Le formaldéhyde a été classé comme cancérogène connu pour l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation persistante.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Une irritation ou une brûlure importante de l'œsophage ou du tractus gastro-intestinal peut se produire après l'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. L'inhalation répétée de vapeurs peut entraîner irritation de l'appareil respiratoire et bronchite. Peut entraîner une réaction allergique cutanée comprenant des démangeaisons, des rougeurs et des éruptions cutanées. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. L'inhalation de vapeurs peut provoquer dyspnée, oppression poitrine, maux de gorge et toux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse résistant à l'alcool. Jet d'eau ou brouillard d'eau.
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

**Produits dangereux résultant de Acide formique.  
la combustion**

## **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non-secouristes**

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide.

#### **Méthodes de nettoyage**

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver à température ambiante. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation comme réactif de laboratoire.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>					
<b>Nom chimique</b>	<b>Union européenne</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>France</b>	<b>Espagne</b>	<b>Allemagne</b>
Aldéhyde formique		STEL 2 ppm STEL 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 2 ppm TWA 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 ppm STEL 1 ppm C2	STEL 0.3 ppm STEL 0.37 mg/m <sup>3</sup> S+	TWA: 0.3 ppm TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup> Skin Ceiling / Peak: 0.6 ppm Ceiling / Peak: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Italie</b>	<b>Portugal</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>Finlande</b>	<b>Danemark</b>
Aldéhyde formique		Ceiling 0.3 ppm S+ C(A2)	STEL 0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.3 ppm TWA 0.37 mg/m <sup>3</sup> STEL 1 ppm STEL 1.2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 1 ppm Ceiling 1.2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling 0.3 ppm Ceiling 0.4 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Autriche</b>	<b>Suisse</b>	<b>Pologne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Irlande</b>
Aldéhyde formique	H* STEL 0.5 ppm STEL 0.6 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.5 ppm TWA 0.6 mg/m <sup>3</sup> B Ceiling 0.5 ppm Ceiling 0.6 mg/m <sup>3</sup> Sh/Sah**	SS-C** S+ TWA 0.3 ppm TWA 0.37 mg/m <sup>3</sup> C3 STEL 0.6 ppm STEL 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.5 ppm TWA 0.6 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 1 ppm Ceiling 1.2 mg/m <sup>3</sup> K** A+ STEL 0.5 ppm STEL 0.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 ppm TWA 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 ppm STEL 2.5 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale / Écran facial

##### Protection de la peau

Porter des gants de protection et des vêtements de protection

##### Protection des mains

Gants imperméables.

##### Autres

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Liquide - Transparent

#### Couleur

Incolore / Jaune clair

#### Odeur

Âcre, Caractéristique

#### Propriété

#### Valeurs

#### pH

5.4

#### Remarques • Méthode

@ 20 °C

<b>Point de fusion /congélation</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	98 °C / 208.4 °F	Formaldéhyde, 37% (Non stabilisé)
<b>Point d'éclair</b>	85 °C / 185 °F	Formaldéhyde, 37% (Non stabilisé), coupelle fermée
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Inflammabilité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	7% - 73%	Formaldéhyde, 37% (Non stabilisé)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Masse volumique et/ou densité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Solubilité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Scellé avec de l'azote gazeux.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation peut se produire.
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents comburants forts, Acides, Acides inorganiques, Isocyanates, Bases, Phénols, Urée.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Réagit avec HCl pour former bis-Chlorométhyléther.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Aldéhyde formique	= 100 mg/kg (Rat)	= 270 mg/kg ( Rabbit )	= 0.578 mg/L ( Rat ) 4 h

**Toxicité aiguë inconnue** le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë est inconnue.

ETAmél (voie orale)	625.0 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	1,688.0 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	3.13 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	3.61 mg/l

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer dyspnée, oppression poitrine, maux de gorge et toux. L'inhalation répétée de vapeurs peut entraîner irritation de l'appareil respiratoire et bronchite.
<b>Contact oculaire</b>	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation. En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Nocif par contact cutané. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Ingestion</b>	Toxique en cas d'ingestion. Provoquer une irritation sévère. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
<b>Symptômes</b>	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Une irritation ou une brûlure importante de l'œsophage ou du tractus gastro-intestinal peut se produire après l'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. L'inhalation répétée de vapeurs peut entraîner irritation de l'appareil respiratoire et bronchite. Peut entraîner une réaction allergique cutanée comprenant des démangeaisons, des rougeurs et des éruptions cutanées. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. L'inhalation de vapeurs peut provoquer dyspnée, oppression poitrine, maux de gorge et toux.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
<b>Effets mutagènes</b>	Contient un mutagène connu ou supposé. Génotoxique chez certains animaux études in vitro et in vivo.
<b>Effets cancérogènes</b>	Le formaldéhyde a été classé comme cancérogène connu pour l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).
Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.	
<b>Nom chimique</b>	<b>Union européenne</b>
Aldéhyde formique	Carc. 1B
<b>Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique</b>	Contient une matière pouvant provoquer des effets indésirables sur la reproduction. Système respiratoire.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.  
**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

Aucune information disponible.

### **SECTION 12 : Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Aldéhyde formique	-	LC50 22.6 - 25.7 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 1510 µg/L (Lepomis macrochirus) 96 h LC50 23.2 - 29.7 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 0.032 - 0.226 mL/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 100 - 136 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 41 mg/L (Brachydanio rerio) 96 h	EC50 11.3 - 18 mg/L (Daphnia magna) 48 h LC50 2 mg/L (Daphnia magna) 48 h

**Toxicité pour le milieu aquatique** 0% du mélange se compose de composants de dangers inconnus pour le milieu aquatique. inconnue

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau
Aldéhyde formique	0.35

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune information disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ce matériel est soumis à la réglementation en tant que matière dangereuse pour l'expédition lorsqu'il est offert ou prévu par avion.

### IMDG/IMO

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Non réglementé

### ADR/RID

<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)

### IATA

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3334
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aviation regulated liquid, n.o.s. (formaldehyde)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucun(e)
<b>Dispositions spéciales</b>	A27

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

**SEVESO -Information Directive**

<b>Nom chimique</b>	<b>96/82/EC - Qualifying Quantities</b>
Aldéhyde formique	5 tonne (Lower-tier) 50 tonne (Upper-tier)

**Inventaires Internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	-
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS (Australie)</b>	Est conforme

**International inventories legend**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Lista européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

**SECTION 16 : Autres informations****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation

H350 - Peut provoquer le cancer par ingestion

**Procédure de classification**

Jugement expert et détermination de la force probante des données.

**Date d'émission :** 02-avr.-2014

**Date de révision :** 26-avr.-2023

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.